LES IDÉES ET LES FAITS

COUP D'OEIL QUOTIDIEN

De l'obéissance à la loi et de l'obéissance militaire

CONFÉRENCE DE M. L'ABBÉ GAUDEAU

Aujourd'hui où la loi est devenue un fétiche devant lequel on se prosterne, un mot magique qui a le pouvoir de courber tous les fronts, d'enchaîner toutes les libertés, il est plus que jamais opportun de rappeler, suivant la doctrine catholique, ce qu'est la loi, quels caractères elle doit revêtir pour commander l'obéissance.

Tel est l'objet de la conférence que M. l'abbé Gaudeau a donnée, vendredi dernier, à l'Institut d'action française. Le savant conférencier a traité le sujet avec la maîtrise et la sûreté de doctrine qui lui sont particulières : nous essayerons d'en donner une idée.

L'OBÉISSANCE A LA LOI

Et d'abord, l'obéissance n'est pas l'unique vertu des catholiques. Voilà un principe qu'il faut affirmer en face d'adversaires qui prétendent fonder leur pouvoir sur une doctrine de servilité.

L'obéissance n'est ni le premier ni le dernier mot des croyances catholiques. Elle tient sa place et une petite place dans l'ordre des vertus. Suivant Saint Thomas d'Aquin, elle fait partie de la justice. Elle se trouve placée entre deux vices : le défaut d'obéissance et l'excès d'obéissance.

L'excès d'obéissance est un vice en ce qu'on obéit à qui on ne doit pas obéir, et en quoi on ne doit pas obéir. Il y a excès, parce qu'on obéit à qui n'a pas le droit de commander ou en des choses qu'il n'a pas le droit de commander.

L'obéissance aveugle n'est pas, d'ailleurs, à la base de la foi catholique : elle est au sommet. C'est le regard de la droite raison qui examine les motifs de croire. Mais il faut, pour cela, une raison voyante, clairvoyante. Appliquez à un télescope une paupière fermée, les astres lui seront invisibles; mais mettez-y un œil sain, un regard aigu, et aussitôt ces mêmes astres lui apparaîtront dans tout leur éclat. Ainsi en est-il de la foi.

Donc, il faut se garder de l'obéissance excessive pour n'avoir pas tomber dans la servilité.

—o—

La notion catholique de la loi est opposée à la notion athée ou areligieuse de la loi. Ces deux notions sont antinomiques, irréductibles.

En ouvrant la Bible, nous y trouvons une loi posée à nos premiers parents, dans la défense de manger d'un certain fruit. La transgression de la volonté de Dieu constitue la désobéissance. Nous avons là la notion de la loi : à savoir d'un côté la volonté de Dieu, et, de l'autre, la volonté de l'homme voulant être à lui-même sa loi.

Si nous transportons ces deux notions dans la société, il n'y a rien de changé : la première loi, c'est la volonté de Dieu; l'autre loi, c'est la volonté entièrement indépendante de l'homme.

Saint Thomas définit la loi : l'ordonnance de la droite raison promulguée pour le bien commun par celui qui a la charge de la communauté.

« Ordonnance de la droite raison », c'est-à-dire d'une raison qui s'impose par sa rectitude; « pour le bien commun », c'est sa raison d'être, son but, sa fin; « par celui qui a la charge de la communauté », c'est-à-dire qui détient l'autorité souveraine.

Cette définition suppose une loi antérieure et supérieure à la loi : la droite raison.

Voici maintenant la définition athée de la loi. « La loi est l'expression de la volonté générale, exprimée par la majorité ». C'est la définition donnée par Rousseau; c'est la formule de la tradition révolutionnaire, des droits de l'homme.

Mais quelle est cette volonté générale ? On n'en sait rien. Peut-elle tromper ou non ? même incohérence. La formule de Jean-Jacques Rousseau est la source de toutes les erreurs modernes; elle confond le droit et la légalité. Est légitime tout ce qui est légal. De là la magie de la loi, au nom de laquelle s'accomplissent tous les méfaits. C'est la loi, et l'on courbe la tête.

Mais d'où vient le devoir, d'où vient l'obéissance à la loi ?

Dans le système catholique, la loi n'est la loi qu'autant qu'elle est conforme à une loi supérieure qui est la volonté de Dieu, loi essentielle et éternelle des choses.

La raison d'obéir, c'est la volonté de Dieu. La chose est admirablement simple. Car d'où peut venir à la loi le pouvoir de m'obliger, si ce n'est qu'elle est l'écho de celui qui peut m'obliger.

D'après le système athée, d'où vient à la loi sa puissance d'obliger ? De la volonté générale, de la brutale force du nombre. Mais cette force-là peut me contraindre, elle ne peut pas m'obliger. C'est le cas de rappeler le vers de Corneille :

César peut, à son gré, changer la vie des êtres
Mais le cœur d'Emilie est hors de son pouvoir.

Par conséquent, la majorité ne peut obliger par elle-même.

—o—

Quelles sont les limites de l'obéissance à la loi ?

D'après le système athée, la chose est très simple : il n'y a pas de limites. Il faut obéir en tout, partout et toujours à une loi injuste.

C'est d'ailleurs la réponse que fit le président du tribunal de Saint-Etienne aux admirables Sœurs de l'Assomption, qui, pour justifier leur résistance à la loi, déclaraient qu'elles n'avaient pas à se soumettre à une loi injuste. A quoi le président répondit : « Mais il faut toujours obéir, même à une loi injuste ».

Nous en sommes là. La loi est l'unique source de l'autorité, c'est le dernier mot de tout.

Ainsi c'est la tyrannie en haut et la servilité en bas.

Mais nous, qui voulons nous en tenir à la notion catholique de la loi, nous disons que la loi a deux limites : la conscience et le droit. Il n'y a pas de loi contre notre devoir, il n'y a pas de loi contre nos droits.

—o—

Le devoir se présente sous ces deux grandes conceptions : la conscience et l'honneur. Ce sont les deux barrières que le devoir oppose à la loi. Nous avons le droit de faire notre devoir.

Cette parole fut entendue pour la première fois au Sanhédrin, quand les apôtres répondirent : « Nous ne pouvons pas ne pas dire ce que nous savons ; nous ne pouvons pas ne pas faire ce que nous faisons. Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes ».

Cette parole a créé la conscience et l'honneur et a posé les limites que les âmes doivent opposer aux lois envahissantes.

C'est sous une autre forme que le vieux Montluc redira cette vérité : « Mes biens sont au roi, mon âme à Dieu, mon honneur à moi seul ».

S'il y a une vertu d'obéissance, il y a aussi un péché d'obéissance dit saint Thomas d'Aquin.

Quand les lois humaines sont en contradiction avec la loi de Dieu, obéir est un crime, résister un devoir.

La deuxième limite que rencontre la loi, ce sont les droits antérieurs : droits de l'individu, de la famille, de la corporation, etc., droits que la loi n'a pas le droit d'enfreindre.

Il n'y a pas de droit contre le droit.

Toutefois quand il s'agit non pas des droits de la conscience, mais des droits particuliers, on peut, pour éviter un plus grand mal, céder quelque chose de son droit.

M. l'abbé Gaudeau examine, en passant, le cas où il y a conflit entre les puissances hiérarchisées.

En ce cas, il faut obéir à la puissance supérieure. Or, la puissance la plus haute est la puissance spirituelle. Mais il peut arriver que ces puissances soient nanties d'une puissance supérieure l'une à l'autre dans le domaine où elles s'exercent et ainsi elles sont dites subordonnées. Ainsi la puissance spirituelle et la puissance séculière. Ce sont deux rayons qui émanent de Dieu mais subordonnées l'un à l'autre par rapport à la fin. Dans ce cas, pour les choses spirituelles il faut obéir à la puissance spirituelle ; pour les choses civiles, à la puissance temporelle. Ainsi le décide saint Thomas d'Aquin lui-même et c'est la solution du bon sens.

DE L'OBÉISSANCE MILITAIRE

M. l'abbé Gaudeau abrègera cette deuxième partie de sa conférence, admirablement bien traitée dans la brochure du général Donop : « Commandement et Obéissance », et à laquelle il renvoie ses auditeurs.

La doctrine catholique accepte et commande l'obéissance militaire.

C'est un cas particulier de l'obéissance.

L'Eglise ne méconnaît pas la légitimité du service militaire. La question avait déjà été posée par Tertullien. Elle a toujours été résolue dans le sens de l'acceptation.

Le métier militaire a d'ailleurs une admirable affinité avec l'idée de sacrifice qui est la grande loi du christianisme. Saint Paul en a le premier donné la formule en parlant du Christ qui s'est fait obéissant jusqu'à la mort : « Obediens ad mortem ». Il y a un lien intime entre l'âme militaire et l'âme religieuse.

Mais l'obéissance militaire a aussi ses limites : celles du devoir et du droit.

Le devoir, c'est celui de la conscience. Le soldat doit obéir sans murmure et sans hésitation, mais parce qu'il a une âme il doit comparer si l'ordre à exécuter se concilie avec sa conscience. Sans doute, c'est là une situation anormale. Mais le cas peut se présenter, aujourd'hui où l'armée est détournée de sa fin pour être employée à une besogne sacrilège.

La comparaison donc s'impose entre ce qui est commandé et ce qui peut être exécuté.

L'obéissance ne peut être ni passive ni servile ; elle doit s'inspirer de la reconnaissance des lois antérieures et supérieures à toute loi : la volonté de Dieu.

Cette très belle conférence dont une analyse incomplète donne à peine l'idée, a été plusieurs fois interrompue par les applaudissements de l'auditoire.

Stanislas de HOLLAND

Ce que disent les Journaux

COMMENT UN LIQUIDATEUR ACCOMPLIT SON MANDAT

Dans la petite feuille satirique, les « Guêpes », un journaliste très anticlérical, M. Lacotte, donne les détails les plus curieux sur la manière dont M. Lecouturier a compris la liquidation de la Chartreuse.

Il faut savoir que les Chartreux vendaient par an 2.200.000 litres de leur liqueur. La marque seule était, dans ces conditions, un considérable facteur de richesse, et l'apport déterminant à l'actif de la liquidation. Il importait donc de la sauvegarder, — d'autant plus que la continuité de la fabrication selon la formule des Chartreux devait avoir la répercussion la plus heureuse sur le vignoble du Midi. Les moines-liquoristes ne fabriquant qu'avec de l'alcool de vin, ils avaient dû, en effet, établir trois immenses distilleries dans l'Aude et l'Hérault Et le calcul est facile, de la quantité de vin ainsi orientée annuellement vers un débouché certain :

« 2.200.000 litres de liqueur à 60° représentent 1.320.000 litres d'alcool absolu qui ne peuvent être extraits que de 26 millions 400.000 litres de ce petit vin à 5° que les viticulteurs du Languedoc sont actuellement dans l'impossibilité d'écouler ».

L'incurie du liquidateur, — ou bien le souci trop grand des intérêts de la maison C... — a donc eu pour premier résultat de priver le Midi d'une vente annuelle de près de 300.000 hectolitres de vin.

Donc, les Chartreux ayant emporté leur stock, — écoulé par les soins de la maison Dubonnet, — M. Lecouturier chargea C..., de faire face aux demandes.

.... Pensez-vous que des précautions quelconques aient été prises, en l'occurrence, contre l'éventualité d'une disqualification de la marque ? qu'un cahier des charges ait été dressé, comportant des clauses favorables aux intérêts viticoles ? Vous en jugerez par ceci, à savoir que : « la maison C... fut autorisée à fabriquer 470.000 litres de liqueur dite « Grande-Chartreuse » (portant le label : L. Garnier) avec de l'alcool d'industrie de 2e et 3e qualités, ce rogomme destiné à être vendu 6 fr. 50 le litre (prix de gros), revenant à 85 centimes le litre.

« Il fut, en outre, spécifié que si le liquidateur vendait la marque, le preneur devrait racheter le stock C... à raison de 4 fr.60 le litre.

Ne trouvant pas d'acquéreur assez fou pour verser deux millions et demi à M. C..., en échange de son stock, le liquidateur a cédé la marque au même C..., moyennant la somme dérisoire de 500.000 francs. — Je rappelle en passant que, peu de temps avant leur expropriation, les Chartreux avaient refusé, pour le même objet, une offre de 12 millions à eux faite par un Syndicat anglo-français à la tête duquel était M. Poidatz.

Sans doute M. C... n'est pas un sot, et se propose-t-il, maintenant qu'il travaille pour son compte, de fabriquer dans de meilleures conditions. En attendant, il a la marque de la Grande-Chartreuse pour un morceau de pain...

Et les Chartreux, installés à Tarragone, et représentés en France par la maison Dubonnet, se moquent aimablement de la République. D'autant mieux que la Suisse, la Belgique, les Etats-Unis, l'Angleterre et l'Espagne prohibent désormais l'entrée du « liquide C... », assimilé aux contrefaçons dangereuses. L'Allemagne le tolère momentanément sans doute parce que les gosiers teutons rivalisent en délicatesse avec ceux des nègres de l'Ouest-Africain.

PAROLES ÉNIGMATIQUES

Nous avons signalé la phrase suivante prononcée à la tribune de la Chambre, le 18 juin, par M. Clémenceau.

« Je crois que si un autre Cabinet doit se former pour continuer notre œuvre, il trouvera bien vite qu'il est aux prises avec d'énormes difficultés. Vous en connaissez quelques-unes, permettez-moi de vous dire que vous ne les connaissez pas toutes et que, certainement, vous ignorez les plus graves ».

Nous avons demandé avec insistance l'explication de ces paroles mystérieuses et menaçantes. Personne n'a répondu. Aujourd'hui le « Gil Blas » risque le commentaire suivant :

L'explication pourrait bien se trouver dans le fait suivant : un personnage qui a occupé de hautes situations, un homme d'un patriotisme éprouvé et d'une valeur à laquelle tout le monde rend hommage, même en Allemagne, vient de partir subitement pour Berlin. Il est permis de se demander s'il n'y va pas pour apporter à notre ambassadeur l'appui de sa rare souplesse d'esprit, et des sentiments de haute estime dont on l'honore chez nos voisins.

La France vient de conclure différents arrangements certainement très heureux. Elle les a conclus sans aucune arrière-pensée, avec franchise et droiture. Personne n'a pensé, chez nous, qu'ils fussent capables de porter ombre à qui que ce soit.

Il n'en est pas de même en Allemagne, où l'on croit volontiers que notre ami, le roi d'Angleterre, a repris pour son compte la politique si aigrement reprochée à M. Delcassé. Peut-être cette impression s'est-elle étendue jusqu'à faire suspecter notre rôle. Il y a, parfois, telles susceptibilités qui s'effarouchent de l'affirmation de certaines amitiés comme si elles constituaient des déclarations d'inimitié à leur égard. C'est un point de vue évidemment faux. Mais en bonne politique, il est toujours prudent et sage de compter avec tout, même avec la sensibilité ombrageuse d'autrui.

Nous avons certainement le droit de disposer de nos sympathies, surtout lorsqu'elles ne menacent personne. Il est regrettable qu'une mauvaise interprétation des faits provoque à l'étranger des inquiétudes assez grandes pour qu'elles aient, à leur tour, inquiété le président du Conseil. Et il eût peut-être mieux valu s'expliquer là-dessus avant qu'après.

QU'Y A-T-IL DE CHANGÉ

C'est la question que pose le « Gaulois ».

Les plaintes formulées par les viticulteurs sont justifiées ; on doit les examiner, et avant d'arrêter M. Ferroul, qui fut un porte-parole, il fallait frapper les véritables auteurs de la crise actuelle, les fraudeurs, ceux qui les protègent et ceux qui pour éviter de les punir ont sciemment faussé les balances de la justice.

C'est à cet acte de réparation que le gouvernement ne veut pas, ou ne peut pas se résigner.

A quelles suggestions obéit le garde des sceaux, en n'ordonnant pas des poursuites contre les coupables qu'il connaît, qu'on lui désigne?

Récemment à la Chambre, un député, M. Razimbaud, affirmait hautement que le grand ami des fraudeurs, celui qui arrêtait à leur profit l'action judiciaire, n'était autre que le grand maître de la Franc-Maçonnerie.

L'attitude du gouvernement indiquerait, en effet, que le bras séculier est paralysé par une autorité plus puissante que celle de M. Clémenceau.

Dans toute cette affaire, il y a certainement des dessous que nous ignorons, des mystères que nous ne pouvons pénétrer.

Pourquoi M. Clémenceau, a-t-il réclamé de la Chambre un blanc-seing dont il ne paraît pas vouloir faire usage ?

Pourquoi a-t-il posé un doigt sur ses lèvres en nous laissant entendre « qu'il y avait des faits tellement graves qu'il ne pouvait sans péril les révéler à la Chambre?

Cette arrestation, je le répète, ne change rien à la situation ; tout reste en l'état. Les esprits même, si l'on en croit les dernières dépêches, sont plus surexcités que jamais, et M. Ferroul n'est plus là pour tenter l'apaisement.

Et maintenant, que fera demain la Chambre ?

A vrai dire, cela ne nous intéresse guère car depuis bien des années lorsque survient une crise ministérielle, nous sommes habitués à voir remplacer — comme on dit familièrement — blanc bonnet par bonnet blanc. Nous serions donc excusables d'éprouver à cet égard quelque indifférence, si la question extérieure n'était pour nous un sujet de graves préoccupations.

En ce moment, M. Clémenceau dégarnit la frontière de l'Est, déplace une partie des troupes de couverture pour donner plus de relief à l'arrestation de M. Ferroul.

Son successeur aurait-il un plus juste souci de la défense nationale ?

Ce serait le seul profit que nous retirerions d'un changement de ministère, mais il faut reconnaître qu'il est d'importance.

LE RECRUTEMENT RÉGIONAL

Les mutineries militaires du Midi auront, sans doute, pour conséquence la suppression du recrutement régional dont cependant M. Picquart fut jadis, comme le lui rappelle dans l' « Eclair » M. Judet, un fervent partisan.

Le Midi s'est soulevé parce qu'ayant l'habitude de croire à l'omnipotence de ses représentants élus pour tourner la loi il s'est fâché contre leur impuissance : il s'est déclaré trahi depuis que ses députés, à bout de tarifs protecteurs, n'obtiennent plus de la Chambre le même régime de perpétuelles faveurs. Il n'admet pas qu'ayant poussé à la présidence de la République un enfant de la région, M. Fallières se désintéresse des revendications de ses frères. Quoi qu'il arrive, le soulèvement consacre la faillite du politicien, qui promet trop et ne peut tout tenir.

Celle du service militaire régional n'est pas moins éclatante : rien n'est plus grave que la mutinerie des régiments qu'il a fallu en toute hâte, remplacer par d'autres unités des régions du centre. Nous pensons bien que Picquart aura compris sa bévue et qu'il tâchera de corriger dans l'avenir l'erreur funeste qui a failli compromettre la sécurité de tout un corps d'armée.

Malheureusement pour lui, le ministre de la Guerre manque d'autorité. Ses précédents le gênent. Il a dû déjà se repentir d'avoir tant écrit quand il utilisait ses loisirs d'officier réformé pour collaborer aux journaux du « bloc ». Cette fois il accommodera malaisément sa prévision militaire et la préparation des réformes nécessaires avec son article du 20 septembre 1905. Voici en quels termes lyriques il y célébrait le mode de recrutement qui nous a valu les exploits du 100e de ligne :

Cette année-ci, disait Picquart, nos futurs soldats n'auront que peu de chemin à faire pour rejoindre leur corps, car *M. Berteaux*, à l'exemple de son prédécesseur, paraît décidé à s'engager franchement dans la voie du recrutement régional, *le seul qui s'accorde avec le principe de la nation armée.*

Quelle différence avec ce qui se passait autrefois, sous le Second Empire, par exemple ! Bien loin de favoriser le recrutement régional, on cherchait alors à dépayser le conscrit par tous les moyens possibles, pour creuser un abîme entre lui et la société civile... Par une singulière aberration, cette manière d'inculquer « l'esprit militaire » ne cessa pas de faire loi, quand fut introduit en France le service obligatoire pour tous. Pendant de longues années on envoya couramment les recrues, d'une région de corps d'armée, faire leur service dans une autre région. Récemment encore, un homme appelé à faire trois ans, ne devait être appelé, dans aucun cas, au régiment stationné dans la subdivision de région qu'il habitait. *On craignait que l'influence de sa famille, que le voisinage trop immédiat du pays, ne nuisît à son éducation militaire. On sacrifiait ainsi à un préjugé ridicule, à une routine indéfendable les avantages moraux les plus sérieux.*

Les dispositions adoptées cette année pour la répartition du contingent tiennent légèrement compte de ces desiderata. Elles marquent un pas de plus vers *la réalisation du système de recrutement régional, vers l'organisation définitive de la nation armée. On doit s'en réjouir, et souhaiter que l'administration de la Guerre persévère dans une voie, où elle a semblé trop longtemps ne s'avancer qu'à regret.*

Parlons que Picquart voudrait bien expurger ses œuvres complètes et en arracher ce feuillet très compromettant. Si Clémenceau relit ces lignes, aussi ridicules qu'inopportunes, il trouvera que son fidèle collaborateur aurait bien pu se taire. Il est vrai que lui aussi n'en est pas à une incohérence de plus ou de moins. Le Parlement sera peu dégoûté s'il estime que le rétablissement de l'ordre et le triomphe de la loi sont intelligemment confiés à de pareils hurluberlus !

LE TRAITÉ FRANCO-JAPONAIS

De M. Charles Petit, dans le « Petit Journal » :

La situation apparaît donc assez nette. Le Japon n'a plus l'intention, comme on l'a cru longtemps, de se mettre à la tête des Jaunes contre les Blancs. Il veut, au contraire, avoir l'assentiment des Blancs pour dominer, sinon conquérir le monde jaune.

Si le Japon augmente sans cesse ses forces militaires, ce n'est pas pour attaquer une puissance blanche, c'est pour être le maître en Chine comme il l'était en Corée. Il reste évident, pourtant, qu'il s'opposerait par les armes à la puissance qui voudrait contrecarrer ses desseins.

Le Japon est devenu en Extrême-Orient la plus grande puissance du monde. Nous ne pouvons que le reconnaître ; et nous n'avons pas à le déplorer, du moment qu'il nous garantit notre empire d'Indo-Chine. Conclure une entente avec le Japon est une œuvre de sagesse.

Notre commerce et notre industrie ne peuvent qu'y gagner en Extrême-Orient en général et au Japon lui-même en particulier.

Notre ambassadeur à Tokio, M. Gérard, a su mener à bien cette tâche assez difficile de réconcilier complètement la France et le Japon. C'est en partie à son influence personnelle que nous devons de voir notre situation en Extrême-Orient préservée pour de longues années. Il est fort aimé et fort estimé des Japonais, ainsi que j'ai pu le constater avec plaisir.

En France, je crois que nous ne pouvons qu'approuver tous sans réserve l'entente franco-japonaise. Sans elle, à quoi nous exposions-nous dans l'avenir? Voilà ce que doivent penser en tout cas ceux qui n'ont qu'une sympathie relative pour le Japon. Quant aux autres, ils seront enchantés de pouvoir afficher leur enthousiasme pour un pays qu'ils n'ont jamais cessé d'admirer profondément. Mais je le rappelle, les Japonais ont un caractère à la fois chevaleresque et pratique. Ceux qui ont soutenu la Russie pendant la guerre russo-japonaise ont gardé leur estime et gardé leur confiance.

La France, en général, n'a pas voulu à cette époque trahir sa parole et abandonner un allié dans le malheur. Elle ne s'est nullement ainsi attiré la rancune du Japon; elle s'est acquis au contraire son respect. Le Japon sait que nous avons le fierté et le courage de tenir nos engagements.

Cette considération a contribué à déterminer le Japon à s'entendre avec nous, sans défiance et sans arrière-pensée. Le passé est mort ; il ne nous reste qu'à regarder l'avenir avec confiance.

REVUES

« Le Lys, Revue de Mademoiselle », 42, rue du Bac, Paris. — Abonnement : 10 fr. par an ; étranger : 12 fr. 50 ; n. spécimen, 0,50 ; 6 numéros différents, 1 fr. 50.

Sommaire du numéro de juin. — Appels aux Femmes du monde par Mgr Henry Bolo. — Les Rimes du mois : Fuyons Paris, par Xavier Maunier. — Notes de Littérature et d'histoire : Les Grandes Époques (la période Romaine), par C. de Contréras. — Actualités scientifiques : Le Problème de la vie et le Synthèse chimique, par M. le chanoine J. Chapeau. — Féminisme Social en France, par M. le chanoine L. Leroser. — Une Littérature féministe qui s'en va, Marc Debrol. — Le Sceau de Salomon, roman, par G. et M. Rousseau. — Les IV Livres du mois. — Une Française à l'Alaska, par Mlle de Gauban. — Chronique de la Mode, par Paillette. — Petites annonces.

—

L'Education chrétienne, revue pédagogique hebdomadaire, paraissant le samedi. — Abonnement : France : Hebdomadaire et supplément bi-mensuel, 10 fr. ; Hebdomadaire seul, 6 fr. ; Supplément bi-mensuel seul, 5 fr. — Etranger : Hebdomadaire et supplément bi-mensuel, 13 fr. ; Hebdomadaire seul, 8 fr. ; Supplément bi-mensuel seul, 7 fr. Paris, rue de Mézières, 7.

Sommaire du 15 juin 1907. — Education pédagogie : Grattage laïque, Eugène Tavernier. Revue : Conseil supérieur de l'Instruction publique; Une lettre du Pape à M. de Lapparent ; La presse aux expositions coloniales ; Au Congrès des Sociétés savantes.

Enseignement. Exercices scolaires : Religion : Le surnaturel. Jésus-Christ. Divine signification de ce nom, P. Pocy. — Grammaire et orthographe, L.-C. P. et Delacroix. — Arithmétique et système métrique. — Composition française : Sujets et développements. — Lecture et récitation : Les mois. — Géographie : Statistique comparée des productions économiques du globe, A. M.-G. — Dessin : Notes sur la perspective linéaire.

Préparation aux examens : Brevet supérieur. Sujet traité : Vous entendez souvent répondre par ces mots : « Ce n'est pas ma faute, je suis fait ainsi. » Que pensez-vous de cette excuse ?

Examens et concours : Certificat d'études primaires, brevet élémentaire, brevet supérieur. — Sujets de rédaction proposés pour le certificat d'études primaires, le brevet élémentaire, le brevet supérieur et le certificat d'aptitude pédagogique.

Actes administratifs. — Conseil supérieur de l'Instruction publique. Deuxième séance du 18 décembre 1906.

Chronique de la semaine.

—

Le Nord Médical. — Journal des praticiens et des intérêts professionnels de la région du Nord, paraissant tous les quinze jours. Rédaction et administration rue Solférino, 238, Lille. — Abonnement annuel : France, 3 fr.; Etranger, 5 fr.; étudiants 2 fr, le numéro 0,10.

Sommaire du 15 juin 1907 :

Variétés. — Chloroformisation, par les Docteurs Ch. Monod et J. Vanverts. — Voies urinaires : La pathogénie de l'hydronéphrose et le rein mobile, par le Docteur Octave Pasteau (suite et fin). — Sociétés médicales de la région. — Bibliographie. — Intérêts professionnels.

—

La Femme contemporaine (Revue internationale des intérêts féminins). — paraît le 1er de chaque mois ; le numéro 1 franc. — Abonnement annuel : France, 10 fr. ; Etranger, 12 francs.

Paris, P. Lethielleux, libraire-éditeur, 22, rue Cassette.

Sommaire du mois de juin 1907 :

Cours d'apologétique : Hors de l'Eglise, point de salut, L. Christiani. — L'Equilibre des Facultés, J. Lagardère. — J. K. Huysmans, Joseph Serre. — A propos de la « Société future », H. de Gallier. — Le féminisme de Crispolti, P. Crispolti. — La Belle aux cheveux d'or, G. Strarbach. — Jules Lemaître critique et moraliste, H. de Champris. — Bulletin bibliographique : Les publications de l'Action Française, A. Praviel. — Causerie scientifique : L'œuvre de Berthelot, L. Monnier. — Études graphologiques, D. d'Aulmont. — Autour du féminisme. — Carnet de la Revue.

L'Apologétique Populaire

A TOUT CATHOLIQUE DE CŒUR

L'ignorance, voilà le grand mal !

De tous côtés, l'on se passionne plus que jamais pour la question religieuse : elle est à l'ordre du jour !

Au moins discute-t-on avec impartialité ? Essaye-t-on de faire la lumière en toute indépendance d'esprit ? Veut-on voir clair, ou cherche-t-on à enfoncer l'éteignoir ?

La réponse est dans les journaux. Ouvrez au hasard une dizaine de quotidiens. Ce ne sont qu'articles confessionnels : huit ou neuf d'entre eux vous offriront la tartine doucereuse et perfide destinée à dévoyer le raisonnement du lecteur, précédant l'entrefilet rageur et haineux, à côté du compte-rendu adroitement présenté pour fausser l'opinion...

Alors ?... Que pense, que pensera bientôt cette innombrable armée des travailleurs manuels : le cultivateur, l'ouvrier, le marin, suçant chaque jour la feuille venimeuse qui, sous couleur de raison, de science et de progrès, les trompe odieusement ?

Comment les instruire? comment les éclairer : qu'ils puissent se ressaisir et juger en toute connaissance de cause avec leur sain bon sens ?

L'action urgente

Il ne peut entrer dans le cadre de cette notice d'examiner tous les moyens d'action dont disposent les catholiques militants, laïcs et prêtres. Son but plus net est d'attirer l'attention, d'une manière toute spéciale et avec la plus vive insistance, sur l'outillage de précision que constituent les **Cercles d' « Etudes apologétiques populaires »**, et d'insister de la façon la plus chaleureuse, en faveur de leur multiplication dans toutes les paroisses.

Le devoir

Qu'on nous permette un mot d'abord :

Aux heures d'anxiété que nous vivons depuis quelque temps, les catholiques qui, par peur de nausées trop vives, de crainte aussi, peut-être, que leurs propres convictions religieuses n'en reçoivent quelqu'ébranlement, ne lisant pas les journaux antireligieux, peuvent, seuls, conserver une quiétude égoïste et se dérober à l'impérieux devoir de l'heure présente.

Une telle attitude, qui serait celle de l'autruche, n'est pas admissible.

Cette ruée d'écrits et de conférences de sectaires enragés, de philosophes borgnes, de rêveurs au cerveau tortu, à l'assaut suprême de cette religion qui les domine, de sa toute-puissance mystérieuse, ne peut laisser indifférent un chrétien sérieux digne de ce nom ! Il songe aux victimes, à cette masse de lecteurs populaires dont on égare de plus en plus l'opinion : au point qu'un irrésistible torrent de haine et de mépris semble actuellement dans notre pays de France menacer d'engloutir à jamais la doctrine si sage et si douce, si féconde surtout, dont le Christ dota l'humanité...

Claire et pressante apparaît la conclusion :

Tout catholique de cœur et de quelqu'intelligence, a le devoir, très impérieux, d'abord de s'éclairer avec méthode et sincérité sur les questions religieuses, de manière à posséder lui-même une conviction intelligente, étudiée, étayée, inébranlable par conséquent, honorable pourrait-on ajouter; ensuite, de s'employer par les moyens les plus efficaces à faire jaillir autour de lui la lumière, à faire rayonner au loin les idées dont vit son âme.

Tous sans conteste nous sommes d'accord pour constater ; d'accord aussi pour déplorer... N'allons-nous pas nous mettre d'accord aussi sur les moyens d'apostolat pour « réagir », pour « conquérir » ?

C'est le **terrain religieux** qui est le champ de pacifique bataille et de conquête du Cercle d'Etudes apologétiques dont nous décrivons plus loin la raison d'être et le fonctionnement.

Insuffisance du patronage

Tout chrétien versé dans la pratique des Œuvres de jeunes gens a constaté la prééminence du Cercle d'Etudes sur le Patronage. En effet, s'il est une idée admise sans conteste parmi ceux qui se dépensent à l'apostolat de la jeunesse, c'est bien l'insuffisance du Patronage.

« Amuser les enfants pour les retenir » c'est quelque chose ; mais combien en dessous du but recherché en dernière analyse ! Nous en appelons à tous les directeurs de Patronages ayant quelques années d'expérience ? Que d'heures d'un temps précieux absorbées, et cela pour des résultats éphémères, superficiels, donnant l'illusion plutôt que la réalité d'un apostolat fécond... Efforts stériles ou peu s'en faut, puisqu'ils se bornent à ne réaliser qu'une œuvre de préservation « temporaire » le plus souvent. De nos jours, en effet, toute foi qui n'est pas fondée, rigoureusement, sur la connaissance précise des objections multipliées contre la religion, et sur leur réfutation logique, est une foi bien « fragile », tout près de chanceler aux premiers contacts gouailleurs, tout près de s'égarer à jamais aux premiers raisonnements spécieux des athées...

Au fond, quel est le prêtre dévoué qui, aiguillé dans la voie étroite et encombrée du patronage, quelque peu séduit peut-être par le côté amusant (qu'on veuille bien excuser le mot), n'a pas éprouvé au bout de peu d'années une lassitude découragée provenant précisément de ce qu'il découvrait la faiblesse de son rôle de prêtre ?

Le Cercle d'Etudes s'impose avant tout, partout.

Organisation facile

Il peut, d'ailleurs, très facilement être créé, presque sans frais, et cela dans toute paroisse si déshéritée fût-elle, soit à côté mais en dehors du Patronage là où il en existe déjà un, soit de préférence à un Patronage là où il n'y a rien encore. D'autant mieux qu'un plus tard, les membres du Cercle d'Etudes seraient les meilleurs auxiliaires que le prêtre puisse rêver pour assurer vie et popularité au Patronage qu'il viendrait fonder ultérieurement.

L'APOLOGÉTIQUE POPULAIRE

Examinons maintenant le Cercle d' « **Etudes Apologétiques Populaires** » de plus près, comme l'initiative par excellence à prendre **avant tout autre**, puisqu'une conviction chrétienne éclairée est le fondement, le guide très sûr et l'accumulateur d'énergies indispensables à qui veut faire action féconde.

Union

Le Cercle d' « **Etudes Apologétiques Populaires** » présente d'abord l'immense avantage de réunir sans hésitations possibles dans un même effort et sous la même bannière tout catholique sans distinction de groupements, de sympathies politiques, de tendances sociales : études « éclairées » et « attrayantes » de formation chrétienne, avant tout.

Puisqu'aussi bien les études sociales et professionnelles ne sont pas spécialement inscrites à leur programme, les terrains glissants et les travaux trop absorbants se trouvent écartés. Dans les paroisses où ne fonctionne encore aucun groupement, la création d'un Cercle d'études confessionnelles ne peut éveiller certaines susceptibilités d'ailleurs très respectables ; dans celles où existe déjà une œuvre de jeunes gens ou même un Cercle d'études, il est bien facile de donner, non pas une orientation nouvelle, mais simplement une accentuation plus marquée et un peu plus exclusive, vers la question religieuse...

Orthodoxie assurée

Est-il nécessaire d'ajouter que dans les Cercles l'autorité du prêtre s'affirme sans conteste possible ? Les matières traitées, les questions débattues sont proprement et absolument de son ressort et de sa compétence.

Le prêtre ne se trouve-t-il pas là, du reste, dans son élément : ne sont-ce pas fonctions sacerdotales au plus haut point ? Quel plus beau champ offrir à son apostolat que ces jeunes âmes intelligentes et de bonne volonté, champ si vaste qu'il absorbe et au delà tous ses efforts et toute son ardeur. Il y a là pour le prêtre un si réconfortant moyen d'action !

Rayonnement

Que de bien pourront faire autour d'eux ensuite ces jeunes catholiques formés à son école ? Car, il ne faut pas l'oublier, ces laïcs pénétreront là où lui ne peut avoir accès. De nos jours, les tentatives de prosélytisme du prêtre se heurtent trop souvent à l'hostilité des masses ou tout au moins à une méfiance irréductible, qui lui ferme les portes et lui dérobe les contacts. On est en garde contre tout ce qu'il dit ou fait. On ne peut lui supposer des intentions désintéressées : c'est trop son métier, et, donc, son intérêt. Il se trouve d'ailleurs par trop débordé par son ministère : comment ne rechercherait-il pas de tout son pouvoir le concours précieux de ces laïcs, qui vont travailler de concert avec lui, la main dans la main, fraternellement, respectueusement ?

L'objection unique

Une seule objection se présente. Il est vrai qu'elle semble capitale. On va voir qu'elle n'est pas fondée.

Ce programme n'est-il pas trop sévère, trop monotone aussi ?

L'expérience prouve que le prêtre est assuré de rencontrer dans toute paroisse les éléments nécessaires c'est-à-dire 3, 4, 5, 6 jeunes gens ou jeunes hommes que la seule perspective d'apprendre pourquoi il est intelligent, pourquoi il est raisonnable, pourquoi il est nécessaire de croire au catholicisme, suffira à déterminer, et rendra assidus aux réunions.

Leur présence une fois obtenue, le plus difficile est fait. La méthode employée va les intéresser si vivement qu'on peut les considérer comme acquis : ils reviendront.

La méthode attrayante

Mais, cette méthode aux résultats quelque peu étonnants, quelle est-elle donc ? Le secret de la réussite est là, « en effet ». Il faut procéder « par réfutations ».

Les adversaires de la religion ont semé la calomnie et l'erreur sous des formes si variées et portant sur tant de points du catholicisme, qu'il suffit simplement pour passer peu à peu en revue **toute** la doctrine chrétienne, de faire la réfutation des attaques et des erreurs qu'on recueillera régulièrement dans le dernier numéro du journal antireligieux le plus lu dans la contrée. Réfutation alerte et humoristique tant qu'on le pourra, mais toujours modérée, charitable... et par dessus tout logique, précise, scientifique. Il est évident qu'une telle initiative ne va pas sans quelque difficulté. Les problèmes délicats ou complexes soulevés, la curiosité pressante excitée, la nécessité impérieuse de répondre d'une façon satisfaisante, tout cela exige de la part du directeur du Cercle, des études très serrées, et lui impose la lecture régulière du mauvais journal. Il s'y astreindra courageusement. Il ne sera ni moins vaillant ni moins studieux que le jeune médecin qui durant des années surmonte le dégoût et brave le danger de fouiller du scalpel des chairs corrompues et contagieuses pour y découvrir les sources et les formes du mal... Non plus pour « gagner de l'argent », mais pour éclairer et sauver des âmes, que ne fera le prêtre !...

Pourquoi l'on réussit

Qu'on en fasse l'expérience ! Dès les premiers mots du directeur de la séance, l'attention de tous se trouve fixée, la curiosité excitée : cette attaque violente, cette calomnie habilement présentée que le prêtre vient de faire entendre leur paraît si précise, si troublante, si impossible à réfuter ! C'est bien cette objection-là qu'ils ont entendue déjà maintes et maintes fois dans la rue, à l'atelier, ou lue dans le journal hostile; elle a même quelque peu ébranlé leur foi et humilié leur fierté : ils sont si peu préparés pour y répondre, ils se sentent si incapables de se démontrer à eux-mêmes pourquoi et comment leur religion n'est pas ce tissu de mensonges grossiers, de supercheries niaises, de pratiques ridicules, de croyances contraires à la raison. Si souvent ils se sont trouvés impuissants à justifier leur foi en présence de ceux qui la bafouent au nom de la Justice, de la Science et de la Raison !...

On voit de suite l'accueil réservé à la réfutation claire et cinglante que le prêtre, qui l'a étudiée à fond, leur expose : ils découvrent enfin les « raisons de croire ». Ils sortent du Cercle avec un sentiment de fierté et de force naissante; ils commencent à relever le front. Soyez sûr qu'ils vous reviendront, car ils ont commencé à « goûter », et ce goût se développera. Plus d'un vous réclamera tel livre qui lui permette d'étudier personnellement plus à fond certains points. Ils prendront à cœur de s'armer plus solidement, car ceux qui auront voulu de suite essayer leurs forces près de camarades railleurs, auront vite constaté leur impuissance de néophytes, tout en sentant qu'ils ont pour eux la vérité. « Leur amour-propre est en jeu ». Ils reviennent chercher des armes, confier au prêtre leur difficulté. Les voilà engagés dans la lutte. Ils y persisteront pour peu que vous les guidiez, les souteniez avec zèle dans cette période de formation. Vous serez bientôt stupéfait des résultats obtenus. Vous aurez vite reconnu, comme d'ailleurs les prêtres qui font l'expérience des Cercles d' **Etudes Apologétiques Populaires »**, que c'est le « fond qui manque le moins ».

Ce programme n'est pas exclusif en réalité

On objectera qu'il est indispensable dans des moments où la question sociale, économique, professionnelle, agite tous les esprits, de profiter de toutes les circonstances pour répandre de saines notions. Rien de plus juste ! Nous répondons, d'abord que l'étude des questions religieuses est la base et fournit les éléments de solution des différents problèmes politiques et sociaux. Ensuite, nous faisons remarquer que des digressions adroitement interposées au cours des causeries permettent de satisfaire les curiosités bien légitimes, en donnant des aperçus généraux, sans laisser perdre de vue ni sans affaiblir l'objectif capital de la réunion...